



Note du DASEN du 20 juin 2018 - référence à la circulaire n°2017-116 du 6 octobre 2017

publié le 01/07/2018 - mis à jour le 15/06/2020

Participation des intervenants extérieurs à l'encadrement des activités physiques et sportives sur le temps scolaire, dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Descriptif :

Note relative à la participation des intervenants extérieurs à l'encadrement des activités physiques et sportives sur le temps scolaire, dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Note relative à la participation des intervenants extérieurs à l'encadrement des activités physiques et sportives sur le temps scolaire, dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Elle précise le circuit et les démarches à effectuer pour la mise en œuvre de la circulaire sur le département Charente Maritime.

Elle est accompagnée des pièces annexes nécessaires au fonctionnement, notamment dans le cadre de l'agrément des intervenants bénévoles en EPS pour lesquels il est désormais nécessaire de vérifier l'honorabilité en plus de la vérification des compétences lors de la session d'agrément prévue.

Documents joints

 Fiche Mémo-Repère "Intervenant extérieur bénévole agréé" (PDF de 317.1 ko)

 Fiche récapitulative par école bénévoles natation (Word de 45.7 ko)

 Fiche récapitulative par école bénévoles natation (PDF de 450.9 ko)

 Formulaire demande d'agrément bénévoles natation (Word de 178.5 ko)

 Formulaire demande d'agrément bénévoles natation (PDF de 506.9 ko)

 Note du DASEN du 20 juin 2018 (PDF de 875.6 ko)